



The Canadian Peoples' Union NFP

ThePowerShift.ca

18 septembre 2021

TRAHISON JUDICIAIRE ET HOMICIDE INVOLONTAIRE PRÉMÉDITÉS PAR LES MANDATS DE VACCINS À ARNm

Est-ce que la justice (juges) qui sont censés faire respecter notre Code des droits de la personne et notre Charte des droits et libertés qui sont suprêmes et au-dessus de toutes autres lois, déterminer par la Cour suprême du Canada, commettent des actes de **TRAHISON JUDICIAIRE ET HOMICIDE INVOLONTAIRE PRÉMÉDITÉS** contre les Canadiens et les peuples autochtones sans méfiance?

Ces mesures corruptrices sont-elles le fait du Ministre de la justice et procureur général du Canada David Lametti, du Conseil canadien de la magistrature, de l'Association canadienne des droits de la personne et des tribunaux, du juge Richard Wagner, juge en chef de la Cour suprême du Canada, du juge en chef de la Cour fédérale Paul Crampton et du juge Glenn Joyal, de la Cour du Manitoba, qui a été le premier à imposer la vaccination obligatoire de 44 juges, du personnel des tribunaux et de toute personne qui se rend au tribunal au Manitoba ?

D'après ce qui a été rapporté depuis le début des mesures d'urgence, alors oui, ils seraient considérés comme étant tous coupables étant donné qu'ils étaient pleinement conscients qu'ils détruisaient délibérément notre CONSTITUTION et nos droits internationaux, nationaux et provinciaux en violant nos propres lois et la non-dérogation des droits de l'homme pendant le COVID, tel qu'indiqué par le droit international lui-même.

Nos gouvernements, y compris le pouvoir judiciaire, ont enfreint nos lois depuis mars 2020 et refusent de plus de reconnaître la science et les preuves que le SRAS-CoV-2, COVID -19 n'est rien de plus qu'un coronavirus léger (rhume) qui n'a pu être déclaré par aucun pays comme "maladie infectieuse à haut risque" depuis le 19 mars 2020, comme l'ont indiqué le Royaume-Uni et d'autres pays.

Statut de COVID-19

À partir du 19 mars 2020, la COVID-19 n'est plus considérée comme une maladie infectieuse à haut risque (HCID) au Royaume-Uni. Il existe de nombreuses maladies qui peuvent causer des maladies graves mais qui ne sont pas classées comme des MCI.

<https://www.gov.uk/guidance/high-consequence-infectious-diseases-hcid#hcid-risks-by-country>

Le SARS-CoV-2 COVID-19 et les tests RT-PCR prouvent, tel que démontré lors des témoignages au tribunal du Manitoba, que les mesures sanitaires sont frauduleuses et que les injections de thérapie génique à ARNm sont très discutables, car elles peuvent être une condamnation à mort pour beaucoup trop de personnes, étant donné que sa justification est basée sur des mensonges et de la fraude à l'encontre de tous les Canadiens et des nations autochtones.

"La Cour du Banc de la Reine du Manitoba est le premier tribunal connu ici à obliger les juges et certains membres du personnel à se faire vacciner contre le COVID-19". Voir une partie de l'article en page 3.

Le juge en chef Glenn Joyal est-il en train de commettre un acte de trahison et un homicide prémédité à l'encontre de ses collègues juges, des Canadiens et des peuples autochtones en retenant des informations vitales qui pourraient les placer dans une situation de vie ou de mort en rendant obligatoire l'injection d'ARNm pour les juges et le personnel du Manitoba et pour toute personne entrant dans les salles d'audience par la contrainte ?



Le juge en chef Joyal cache-t-il des informations essentielles en ne rendant pas son jugement ? Le juge en chef Glenn Joyal sait parfaitement, grâce à des témoignages d'experts, que les tests RT-PCR ne détectent pas d'infections virales du SRAS-COV-2 au-delà d'un cycle seuil CT de 18 et que même si vous avez le SRAS-CoV-2 dans votre passage nasal, vous ne serez peut-être pas infecté.

Ces informations sont vitales pour tous les Canadiens qui sont contraints d'être des cobayes pour des injections d'ARNm qui ne peuvent pas être déclarées sûres avant d'avoir été soumises à des tests de sécurité complets sur les Canadiens.

Le juge en chef Joyal a entendu ce témoignage et vu cette preuve au début du 3 mai 2021, il n'a cependant pas encore rendu son jugement. S'il l'avait fait cela aurait pu mettre fin à la supposée pandémie, et aux injections d'ARNm plus dangereuses que le coronavirus SARS-CoV-2 / COVID - 19, sauvant ainsi des vies et récupérant notre économie et notre liberté.

La Cour du Banc de la Reine du Manitoba est le premier tribunal connu ici à obliger les juges et certains membres du personnel à se faire vacciner contre le COVID-19.

Du Lawyer's Daily Wednesday,

25 août 2021 @ 10:32 AM | Par [Cristin Schmitz](#)

Le 25 août, la Cour du Banc de la Reine du Manitoba devient ce qu'il est censé être le premier tribunal au Canada à appliquer une politique de vaccination obligatoire contre le COVID-19 à ses juges, assistants judiciaires et autres, mais ce ne sera probablement pas le dernier tribunal à le faire, car de plus en plus d'employeurs des secteurs publics et privés adoptent des mandats de vaccination au milieu d'une quatrième vague de COVID-19 provoquée par la variante delta et les personnes non vaccinées.

De nouveaux panneaux installés cette semaine dans le complexe judiciaire de Winnipeg annoncent qu'à compter du 25 août 2021, seules les personnes ayant reçu une double vaccination pourront accéder aux chambres des 44 juges de la cour supérieure de première instance du Manitoba (y compris les juges et leurs assistants judiciaires, à moins qu'ils n'aient des raisons médicales valables de ne pas se faire vacciner. Ce décret ne s'applique pas aux salles d'audience).

Le Lawyer's Daily a également appris qu'à compter du 6 septembre, premier jour de la session d'automne de la Cour du Manitoba, en l'absence de raisons médicales, les juges de la Cour du Banc de la Reine qui ne sont pas complètement vaccinés contre le COVID-19 (y compris la période d'attente de 14 jours après la vaccination) ne seront pas affectés au rôle du tribunal par leur juge en chef, Glenn Joyal, "jusqu'à nouvel ordre".

<https://www.thelawyersdaily.ca/articles/29268/manitoba-queen-s-bench-first-known-court-here-to-oblige-judges-some-staff-to-get-covid-19-jabs>

AUDIENCE DU TRIBUNAL DU MANITOBA 3 MAI 2021

Microbiologiste en chef et spécialiste de laboratoire du Manitoba : 56 % des " cas " positifs ne sont pas infectieux.

AFFICHÉE LE : 11 MAI 2021

Le Dr Jared Bullard, microbiologiste en chef et spécialiste de laboratoire, est un témoin du gouvernement du Manitoba dans cette audience. Interrogé sous serment par les avocats du Centre de justice, lundi 10 mai, le Dr Bullard a reconnu que le test PCR a des limites

importantes. Chef du Cadham Provincial Laboratory à Winnipeg, le Dr Bullard a admis que les résultats du test PCR ne permettent pas de vérifier l'infectiosité et n'ont jamais été destinés à être utilisés pour diagnostiquer les maladies respiratoires.

Le Dr Bullard a témoigné que les tests PCR peuvent être positifs jusqu'à 100 jours après une exposition au virus, et que les tests PCR ne font rien de plus que confirmer la présence de fragments d'ARN viral du virus cible du SRAS CO-V2 dans le nez d'une personne. Il a déclaré que, bien qu'une personne atteinte de Covid-19 soit infectieuse pendant une période d'une à deux semaines, des fragments non viables (inoffensifs) du virus du SRAS CO-V2 restent dans le nez et peuvent être détectés par un test PCR jusqu'à 100 jours après l'exposition.

Le Dr Bullard a témoigné que la façon la plus précise de déterminer si une personne est réellement infectée par Covid est de tenter une culture cellulaire en laboratoire à partir d'un échantillon prélevé sur un patient.

*Si une culture cellulaire ne permet pas la croissance du virus en laboratoire, le patient n'est probablement pas infecté. **Une étude du Dr Bullard et de ses collègues a démontré que seulement 44 % des résultats positifs du test PCR se développent réellement en laboratoire.***

Les conclusions du Dr Bullard remettent en question la pratique utilisée au Manitoba (et ailleurs au Canada) consistant à classer les tests PCR positifs comme des " cas ", ce qui implique l'infectivité. Assimiler les tests PCR positifs à des cas infectieux, comme l'ont fait tant de provinces au cours des 13 derniers mois, est incorrect et inexact, selon ce témoin du gouvernement du Manitoba.

Le Dr Bullard a reconnu qu'il étudie de près la corrélation entre la valeur du seuil de cycle (Ct) et l'infectiosité depuis au moins le 7 mai 2020. Le Dr Bullard a reconnu que le Manitoba sait depuis un certain temps que la valeur Ct d'un test PCR donné est inversement corrélée à l'infectiosité. Cela signifie que le dépistage de Covid à des niveaux de seuil plus élevés peut entraîner des faux positifs, comme l'explique cet [article](#). Même l'Organisation mondiale de la santé (OMS) note qu'il faut [interpréter avec prudence](#) les résultats faiblement positifs.

Les résultats faibles sont ceux effectués à des seuils plus élevés (plus de cycles). Par exemple, une personne dont le test PCR positif est effectué à 18 cycles est plus susceptible d'être malade et infectieuse qu'une personne dont le test est effectué à une valeur Ct de 40.

Le Dr Bullard a confirmé qu'il s'agissait de l'une des premières études de ce type à établir un lien entre la valeur du Ct et l'infectiosité, et son étude a confirmé les résultats d'autres études menées en France et ailleurs.

*Le Dr Bullard a également témoigné que la **valeur Ct** (combien de cycles d'amplification ont été utilisés dans un test PCR donné pour obtenir un résultat positif) **est significative** en tant qu'approximation ou indicateur de l'infectiosité.*

Cependant, malgré les conclusions et les recommandations du Dr Bullard dans ses deux études évaluées par des pairs, le Manitoba ne considère toujours pas les valeurs Ct comme un indicateur de l'infectiosité dans sa réponse de santé publique au Covid-19. Le Dr Bullard et le médecin en chef du Manitoba, le Dr Brent Roussin, ont tous deux confirmé en contre-interrogatoire que les valeurs de Ct ne sont pas fournies aux responsables de la santé publique par les laboratoires. Le Dr Roussin a admis qu'il pourrait exiger que la valeur Ct lui soit fournie, mais qu'il ne l'a pas fait.

Certaines juridictions, par exemple la Floride, prennent en compte la valeur Ct dans leur réponse de santé publique au Covid.

*Enfin, il convient de noter que certaines agences de presse canadiennes ont cité le Dr Bullard comme témoignant qu'un test PCR positif indique une infectivité dans 99,9 % des cas. Ceci est incorrect. Le Dr Bullard a plutôt déclaré qu'un test PCR permet de détecter tout ARN viral présent dans un échantillon dans 99,9 % des cas. Cependant, le Dr Bullard a déclaré que pour déterminer si un échantillon est réellement infectieux (contenant un virus viable, capable de se répliquer), il faut le confirmer par une culture en laboratoire. Comme indiqué, seulement 44% des échantillons "positifs" avec un Ct de 18 ont retourné une culture de laboratoire viable. **Les échantillons testés avec un Ct de plus de 25, selon le rapport du Dr Bullard, n'ont produit aucune culture de laboratoire viable.***

Le Manitoba a confirmé qu'il utilise des Ct allant jusqu'à 40, et même 45 dans certains cas. Cela indique que les "cas" résultant de ces tests (au-dessus d'un Ct de 25) ne sont presque certainement pas réellement infectieux.

<https://www.jccf.ca/manitoba-chief-microbiologist-and-laboratory-specialist-56-of-positive-cases-are-not-infectious/>

NOTE : Dans le cadre de la divulgation de l'intérêt public - Voir les témoignages du Dr Bullard et du Dr Roussin ici :

Dr. Roussin: <https://rumble.com/vmpmcf-let-the-hidden-truth-be-known-manitoba-rt-pcr-court-testimonies-roussin-pt-.html>

Dr. Bullard: <https://rumble.com/vmpj5p-let-the-hidden-truth-be-known-manitoba-rt-pcr-court-testimonies-pt-6-may-03.html>

Le juge en chef de la Cour suprême, Richard Wagner et le Ministre de la Justice et procureur général du Canada, David Lametti, sont-ils coupables de trahison et d'homicide involontaire prémédité compte tenu des mandats d'injection de vaccins et de thérapie génique à ARNm ?

Quant au juge en chef de la Cour suprême Wagner et au ministre de la Justice et procureur général David Lametti, la liste des lois qu'ils ont violées s'allonge chaque jour. Ont-ils ainsi que les juges de la Cour suprême oublié l'arrêt de la Cour suprême du 10 juillet 2020 concernant la loi sur la non-discrimination génétique ?



Lisez l'article sur le mandat ici :

La Cour Suprême rend obligatoire les vaccins COVID pour le personnel des tribunaux ; les procureurs fédéraux ne veulent pas divulguer les politiques COVID.

Mardi, 7 septembre, 2021 @ 2:35 PM | Par Cristin Schmitz

https://www.thelawyersdaily.ca/articles/29605/supreme-court-mandates-covid-iabs-for-in-court-staff-federal-c-a-won-t-disclose-covid-policies?article_related_content=1

Vous pouvez en savoir plus sur notre juge en chef de la Cour suprême, Richard Wagner et sur le Ministre de la Justice et procureur général du Canada, David Lametti, dans les DEUX LETTRES DE MISES-EN-DEMEURE OUVERTES précédemment envoyées par huissier, par fax et par courrier électronique à David Lametti et al. sur notre site web.



<https://www.thepowershift.ca/english-to-share>

Compte tenu de la corruption judiciaire que l'on observe, il est évident que l'État de droit, la Constitution canadienne, nos droits et libertés et les droits de l'homme internationaux n'existent plus dans ce pays, et que ces juges feront tout ce qui est en leur pouvoir pour ignorer nos appels à une véritable justice.

Nous, en tant que Canadiens et peuples autochtones, sommes seuls et devons nous unir pour nettoyer les gouvernements, la santé publique et la corruption judiciaire avant qu'il ne reste plus rien de ce pays et de notre avenir. Cette trahison est devenue une question de vie ou de mort pour les Canadiens, car c'est là la véritable urgence. La quantité de corruption politique et de cols blancs qui a été perpétrée par beaucoup trop de fonctionnaires canadiens est stupéfiante. À tel point que nous ne pouvons même pas reconnaître notre propre pays.

C'est maintenant à tous les Canadiens de prendre position, quand nous voyons que la quantité de corruption canadienne est si flagrante que même nos gouvernements et les juges ne suivent pas la LOI eux-mêmes, et détruisent nos DROITS et notre CONSTITUTION, sur la base de mensonges.

Il devient évident que nous devons défendre la vérité, et ce qu'il est juste de faire en se levant pour protéger notre pays, nos ressources, notre avenir et surtout, nos familles et nos proches !

Il s'agit ni plus ni moins d'un contrôle psychologique de l'esprit et d'une guerre biologique contre tout le peuple canadien et indigène au Canada et à l'échelle mondiale.

Si vous êtes conscients de cette tyrannie et que vous voulez prendre position avec nous, alors joignez-vous à nous, Canadian Peoples' Union NFP, afin qu'ensemble nous puissions mettre fin à ce massacre de personnes et d'enfants innocents, qui se produit quotidiennement dans notre pays et continuera si nous ne faisons rien pour arrêter cette folie maintenant.

Que la révolution canadienne contre la tyrannie et la corruption commence officiellement !



Nicole Lebrasseur

Canadian Peoples' Union NFP

nicole@canadianpeoplesunion.com

Tél: (226) 777-5580

thepowershift.ca